



AS Ambarès Tennis

8 avenue de Grandjean - 33440 AMBARES ET LAGRAVE

www.tennisambares.fr

Charte du joueur d'équipe

Préambule

L'ASA Tennis engage chaque année un certain nombre d'équipes dans les compétitions organisées par la Ligue de Nouvelle Aquitaine de Tennis.

La présente charte a pour but de définir le mode de fonctionnement du club pour la constitution des équipes et les responsabilités et engagements que doivent prendre les joueurs des équipes engagées.

Constitution des équipes

Le Comité de Direction du club :

- décide du nombre d'équipes à engager dans les différentes compétitions,
- nomme un responsable des compétitions par équipes,

Le responsable des compétitions par équipes en concertation avec le Comité de Direction et le DE du club :

- désigne les capitaines d'équipes,
- choisit les joueurs qui composent les équipes en fonction des effectifs, niveaux, et de critères réglementaires

Chaque équipe engagée est ainsi formée d'un nombre suffisant de joueurs pour participer aux rencontres. Ce sont les "joueurs de base" de l'équipe auxquels peuvent s'ajouter des joueurs remplaçants, venant d'autres équipes ou ne faisant partie d'aucune équipe.

Le club prend à sa charge les frais d'engagements des équipes et fournit les balles et les boissons pour chaque rencontre à domicile. En contrepartie, les joueurs et capitaines ont des devoirs et des responsabilités.

Les joueurs

Comportement et obligations

Un championnat par équipe n'est pas une épreuve individuelle. Ainsi, contrairement à une épreuve individuelle, le joueur représente le club. Il doit ainsi avoir un comportement exemplaire vis-à-vis de ses adversaires, ses partenaires, et son club.

Chaque joueur faisant partie des joueurs de base d'une équipe s'engage à :

- être disponible dans la mesure du possible à chaque date de championnat selon le planning établi par le capitaine de son équipe, que la rencontre se joue à domicile ou à l'extérieur (une rencontre peut être programmée typiquement le dimanche à 9h ou 14h ou le samedi aux mêmes horaires),
- prévenir son capitaine au moins une semaine à l'avance en cas d'empêchement, sauf imprévu de dernière minute,
- être ponctuel et arriver au moins 15 minutes avant le début de la rencontre,
- être présent pour tous les matchs de la rencontre à laquelle il participe, y compris le double et pas seulement pour son simple (les tournois individuels sont faits pour cela),
- accepter selon les besoins de l'équipe de ne pas jouer toutes les rencontres,
- accepter la composition d'équipe choisie par son capitaine,

Engagements vis-à-vis du club

Les compétiteurs sont priés de s'entraîner régulièrement, de s'inscrire à des compétitions individuelles et/ou de faire un maximum de matchs libres.

Le club s'attend à ce que les joueurs d'équipes participent dans la limite de leurs disponibilités à la vie du club en aidant à l'organisation des différentes manifestations au moins une fois dans l'année (tournois, animations...).

Application de la charte

Cette charte s'applique dès sa ratification par le Comité de Direction du club. La participation d'un joueur aux rencontres par équipes entraîne l'acceptation de toutes les dispositions de cette charte. Toute question d'interprétation, tout litige est à traiter par le responsable des compétitions par équipes en première instance qui en référera si nécessaire au Comité de Direction.

Tout joueur qui manque aux obligations prévues dans cette charte s'expose à des sanctions qui peuvent aller d'un simple avertissement à une suspension ou une exclusion des équipes du club.

Fait à Ambarès le 25/03/2024
Le Bureau de la section Tennis